

au Canada sur le marché mondial, notamment à l'égard du blé, des céréales secondaires, du bétail, de la viande et des laitages. Les renseignements fournis par les agents agricoles et les autres délégués commerciaux au sujet des questions agricoles à l'étranger sont diffusés au Canada par l'intermédiaire de publications de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture et directement aux producteurs et exportateurs. Les renseignements sur la pêche émanant de l'extérieur sont transmis directement au ministère des Pêcheries, aux ministères provinciaux intéressés, au Conseil des pêches du Canada et aux exportateurs de poisson.

Division des relations commerciales internationales.—La Division s'intéresse à maints aspects de l'actualité commerciale; ses fonctions consistent à analyser la conjoncture internationale des relations commerciales, seconder le rétablissement de marchés du dollar en Europe pour les produits canadiens et trouver des solutions pratiques aux difficultés tarifaires auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face. La Division fait une étude constante des relations commerciales du Canada avec les autres pays et participe aux conférences et négociations en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Elle s'occupe aussi des effets du travail d'organisations internationales telles que l'Organisation européenne de coopération économique sur le commerce canadien et mondial.

La Division examine constamment les accords commerciaux et est chargée de préparer la documentation relative aux négociations commerciales et tarifaires entamées avec les autres pays. Les données portent sur le tarif de pays étrangers, la législation douanière, les taxes qui frappent le commerce, l'émission de permis d'importation, les règlements du change, les règlements régissant la documentation, l'hygiène, le marquage et l'étiquetage et les mesures visant le contingentement, l'embargo et autres restrictions à l'importation. Ces données, analysées, interprétées et précisées, sont présentées sous une forme facilement accessible aux exportateurs, aux fonctionnaires de l'État et à d'autres intéressés.

Les exportateurs qui se heurtent à des difficultés nées des programmes ou des règlements commerciaux d'autres pays peuvent obtenir des conseils de spécialistes et des explications sur les règlements étrangers. Pour résoudre de tels problèmes, la Division entame également des consultations officielles avec les autres pays.

Division de l'économie.—La Division de l'économie étudie continuellement la situation du commerce au Canada. A cette fin, il lui faut faire des enquêtes spéciales sur les industries privées et sur tout aspect du développement économique au Canada. Les autres aspects de la situation économique en général qui font l'objet d'une étude sont le commerce extérieur, les placements, la consommation, la production, les prix, le revenu et l'emploi ainsi que les conditions régnant dans les industries et les régions.

Division de l'expansion industrielle.—La Division coordonne l'aide offerte par l'État à l'établissement de nouvelles industries au Canada. A cette fin, elle fournit des renseignements sur une foule de questions et aide à résoudre les nombreux problèmes d'ordre particulier qui se posent aux hommes d'affaires du Canada et de l'étranger. La Division vient aussi en aide aux sociétés établies qui désirent se lancer dans la fabrication de nouveaux produits. Elle étudie aussi les demandes de renseignements venant de sociétés et de particuliers de l'étranger au sujet de la fabrication de produits au Canada en vertu d'une licence ou moyennant redevance, et les signale aux fabricants canadiens intéressés à la fabrication d'articles complémentaires.

La Division fait fonction de conseiller de la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui concerne l'admission de particuliers, autres que ceux des pays du Commonwealth, qui désirent établir de nouvelles industries au Canada. Elle travaille en collaboration étroite avec un vaste ensemble d'organisations réparties dans tout le pays et comprenant les services d'expansion industrielle des provinces, municipalités, chemins de fer, banques, sociétés d'énergie, chambres de commerce et *boards of trade* ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens.